

A R R Ê T É
portant nomination des membres de la
Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA)
du Centre-Nord

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (livre V - Archéologie) ;

Vu l'arrêté du 6 février 2017 portant fixation du siège des Commissions territoriales de la recherche archéologique ;

Vu l'avis du comité national de la recherche scientifique (section 32) du 24 janvier 2017 ;

Vu l'avis du conseil national des universités (section 20) du 16 février 2017 ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives du 15 février 2017 ;

Vu l'arrêté n° 16-006 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie LE CLECH, Directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n°16-142 du 28 juin 2016 portant subdélégation de signature à M. Stéphane REVILLION, Conservateur régional de l'archéologie, notamment en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 3 de l'arrêté susvisé ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés membres de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) du Centre-Nord :

I - Au titre du Centre national de la recherche scientifique

M. Marc HEIJMANS, ingénieur de recherche, CNRS, UMR 7199, Centre Camille Julian Aix-Marseille-Université, spécialité : Antiquité ;

II - Au titre de l'enseignement supérieur

M. Roland NESPOULET, maître de conférences, Muséum d'Histoire Naturelle, UMR 7194 HNHP du CNRS, Paris 16^e, spécialité : Préhistoire ancienne ;

III - Au titre du ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles)

Mme Gertrui BLANCQUAERT, ingénieur de recherche, Direction régionale des affaires culturelles Grand-Est, site de Chalons-en-Champagne, service régional de l'archéologie, spécialité : Protohistoire ;

IV - Au titre d'une collectivité territoriale

M. Claude HERON, attaché de conservation du Patrimoine, chef du bureau du patrimoine archéologique du département de la Seine-Saint-Denis, spécialité : Moyen Âge et époque moderne.

V - Au titre des spécialistes

Mme Nicola COULTHARD, conservateur du patrimoine territorial en chef, Chef du service d'archéologie du Conseil général du Calvados, spécialité : Antiquité.

M. Christophe GILABERT, ingénieur d'études à la Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, Service régional de l'archéologie, spécialité : Néolithique ;

M. Etienne LOUIS, conservateur du patrimoine, adjoint au directeur à la Direction de l'archéologie préventive du Douaisis, Centre Technique Communautaire, spécialité : Moyen Âge ;

M. Stéphane VENAULT, chargé d'opérations et de recherches, responsable d'opérations, Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Centre de recherches archéologique de Dijon, spécialité : Antiquité.

VI - Au titre de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Mme Isabelle KEROUANTON, ingénieur chargée de recherche à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), direction interrégionale Grand Sud-Ouest, spécialité : Protohistoire ancienne.

VII – Au titre d'un opérateur agréé

Mme Isabelle CAILLOT, responsable d'opérations, Evéha Paris ; spécialité : Médiéval et Moderne.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 28 février 2017
Pour le préfet de région
et par délégation,
le secrétaire général pour
les affaires régionales
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 17.036 enregistré le 28 février 2017